

Pôle Erdre et Cens
48 boulevard Einstein
44300 NANTES
Gestion des Déchets

Convention de mise à disposition de bacs temporaires - Manifestations

Commune :

Organisateur :

Nom de la manifestation :

Date de la manifestation :

Date de livraison souhaitée :

Adresse de livraison, collecte et reprise des bacs (numéro et nom de voie obligatoire, joindre un plan si besoin) :

Nom / Prénom du référent de la manifestation à contacter :

Téléphone :

Mail :

Type de bac souhaité :	Quantité souhaitée	À remplir par le Pôle Erdre et Cens		Quantité disponible
		Matériel disponible		
Bac « jaune » déchets recyclables 340L	<input type="text"/>	<input type="checkbox"/> oui	<input type="checkbox"/> non	<input type="text"/>
Bac « bleu » ordures ménagères 340L	<input type="text"/>	<input type="checkbox"/> oui	<input type="checkbox"/> non	<input type="text"/>

Ne pas remplir, partie réservée au Pôle Erdre et Cens		
Collecte prévue le <input type="text"/>	<input type="checkbox"/> PAPREC	<input type="text"/>
Bacs à récupérer le <input type="text"/>	<input type="checkbox"/> OS livraison	<input type="text"/>
(même adresse que la livraison)	<input type="checkbox"/> OS reprise	<input type="text"/>

Engagement de l'organisateur :

L'organisateur de la manifestation est responsable des déchets produits lors de la manifestation jusqu'à leur élimination et s'engage à :

- Apporter une attention particulière à l'utilisation des bacs et veiller à leur contenu jusqu'à la fin de la manifestation.
 - Les bacs bleus d'Ordures Ménagères ne doivent contenir que des OM mis en sac.
 - Les bacs jaunes de déchets recyclables ne doivent contenir que des emballages cartonnés ou plastiques, bouteilles plastiques, cannettes aluminium, etc. déposés en vrac.

Les cartons et encombrants seront refusés à la collecte.

Le verre est à déposer dans les bornes à verre installées sur l'espace public.

- Ne pas déposer de déchets dangereux dans les bacs.
- Des bacs trop lourds ne seront pas collectés.
- Pour les vide-greniers, ne pas déposer d'inventus dans les bacs.

Un prestataire assure la livraison des bacs vides et les reprends vides.

- Veiller à présenter les bacs couvercles fermés en bordure de voirie du lieu indiqué pour la livraison afin qu'ils soient collectés et repris.
- S'organiser dans la mesure du possible pour présenter les bacs uniquement la veille de la collecte, de façon à ce qu'ils ne gênent pas la circulation des piétons et des véhicules.

En cas de dysfonctionnements, le Pôle Erdre et Cens se réserve sur la continuité des futures demandes de dotation.

Date et signature du demandeur	Décision de l'administration du <input type="text"/>
La Chapelle-sur-Erdre, le <input type="text"/>	<input type="checkbox"/> accord <input type="checkbox"/> refus
Nom / Prénom : <input type="text"/>	Pour le Maire et par délégation,